

Note adressée par la section 18 à la Secrétaire générale du Comité National, à la direction de l'INSU et au responsable de la mise en place des comités de visite de l'AERES pour les laboratoires STU.

Destinataires :

- Nicole Le Gal (SGCN)
- Dominique Le Quéau et Bruno Goffé (INSU-CNRS)
- Jean-Luc Bouchez (AERES)

Objet : constitution des comités de visite de l'AERES pour les unités de la vague A (2009-2010) et participation des experts de la section 18.

La section 18 du Comité National de la Recherche Scientifique constate un certain nombre de dysfonctionnements dans l'organisation des comités de visite des laboratoires de Sciences de la Terre concernés par la vague A. Elle s'en émeut et tient à le faire savoir au Secrétariat Général du CN, à la tutelle INSU-CNRS et aux responsables de la mise en place des comités de visite de laboratoire de l'AERES .

Trois points noirs principaux sont à noter à ce jour, d'autres pourraient surgir encore selon les compositions des comités retenues à l'issue des consultations en cours, consultations que la section suit de près.

1. Lorsque deux laboratoires doivent fusionner, la section 18 constate que l'AERES n'organise pas de comités séparés pour examiner le bilan de chacune des unités concernées, mais un seul pour le laboratoire fusionné. C'est le cas à Toulouse, Grenoble et Lyon. Il semble à la section que ceci n'est pas conforme à une mission importante, voire majeure, de l'AERES qui est d'examiner le bilan de toutes les unités. La section tient à indiquer qu'il lui a été demandé par le Secrétariat Général du Comité National (SGCN) de procéder à la nomination d'un représentant par laboratoire devant être examiné. La section 18 avait donc désigné 2 représentants pour Toulouse, 2 pour Lyon et 2 pour Grenoble.
2. Dans les cas d'évaluation de laboratoires dont les thématiques se rattachent à deux sections, les comités de visite ne comprennent qu'un représentant désigné par l'une ou l'autre des sections. Le choix par l'AERES n'est en général pas explicite.
3. Dans un cas connu à ce jour, au moins, L'AERES semble ne pas vouloir retenir le membre expert désigné par la section, mais « choisit » au sein de celle-ci l'expert qui lui convient. La section 18 s'émeut de cette procédure qui déstabilise grandement son fonctionnement et rappelle que le choix des experts de section s'est fait en concertation au niveau de la commission dans le but de réaliser une évaluation équilibrée en terme de discipline, de représentativité et de charge des membres de la section.

Des trois points précédents découlent des situations tout à fait anormales, notamment pour des unités issues de la fusion de deux laboratoires. La section estime que l'évaluation ne sera pas réalisée correctement dans certains cas. Trois exemples sont frappants à ce jour :

- a. *A Toulouse, l'évaluation du futur laboratoire de Planétologie-Astronomie s'est faite en l'absence de représentants-experts de la section 18 alors qu'un groupe conséquent de ressortissants de la 18 intègre cette unité nouvelle. En symétrie, le comité de visite du GET (fusion LMTG+DTP) ne comprenait pas de représentant de la section 20, pourtant fortement représentée dans les thématiques environnement de ce projet d'unité.*
- b. *A Toulouse également, l'évaluation du DTP en tant que laboratoire n'a pas été faite. Des équipes du DTP ont certes été examinées par les comités de visite des unités GET et Planétologie-Astronomie, mais on doit craindre que le bilan du DTP ne fasse pas l'objet d'un document unique et synthétique. Seuls quelques renseignements sur des équipes du DTP pourront être glanés çà et là dans les rapports d'évaluation des unités issues de fusion sur le site de Toulouse. On pourra craindre une carence comparable pour le LGCA (Grenoble) et le laboratoire PEPS (Lyon).*
- c. *A Lyon, la future unité qui résultera de la fusion des deux laboratoires lyonnais pourrait être évaluée en l'absence de paléontologues alors qu'elle intégrera une unité comprenant une équipe de paléontologues renommée au niveau international et certainement très visible au plan national. Dans ce cas, l'expert désigné spécifiquement par la section 18 sur ce champ disciplinaire semble avoir été écarté définitivement par l'AERES, et les compétences en paléontologie ne sont pas présentes au niveau du comité de visite.*

En conclusion, la section 18 tient à faire savoir que compte tenu des conditions qui président à la constitution des comités de visite de l'AERES pour la vague A en Sciences de la Terre, elle craint ne pas pouvoir exprimer correctement son expertise au sein des dits comités et en conséquence pourrait émettre des réserves sur la qualité des évaluations à venir par l'AERES pour la campagne 2009-2010. Il s'agit avant tout de rétablir une procédure d'évaluation des unités dans laquelle le rôle des sections soit reconnu à sa juste importance. Ces difficultés s'ajoutent à celles, récurrentes, concernant les représentants des membres C dans les comités de visite, problème que nous dénonçons régulièrement.

Montpellier, le 18 décembre 2009
Yves Lagabriele,
Président de la section 18 du CoNRS